



## Augmenter un loyer et charges jamais réclamées

Par **materre**, le **15/04/2011** à **15:39**

Bonjour,

Suite à son divorce il y a plus de 10A, j'ai accepté de louer à mon fils un 2P vide ds Paris pour un loyer modique et sans jamais avoir eu l'idée de lui réclamer charges et Taxe de balayage. Actuellement, il paie (les loyers sont transmis par chèque du nom de son épouse) un peu moins de loyer de la moitié proposé dans ce quartier.

Ces loyers sont nets sans charges et ont tjours été déclarés.

1/ quels sont mes droits pour augmenter ce loyer, ou lui demander de partir, ou vendre cet appartement.

2/ puis-je lui réclamer les charges sur 5 ans, comme les autres Taxes de balayage légalement ?

3/ si non par quels moyens légaux, faire pression.

Il n'habite plus cet appartement depuis plusieurs années ayant choisi un autre coin de France, mais le conserve pour y venir 1 OU 2 fois par an .

Merci de vos réponses si possibles claires et justes.

une maman désemparée